

# Préconisations générales de décontamination

## Préambule ( obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 ( J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes ), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination ( instruments et dispositifs associés ) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à chaque instrument .

## Préconisations générales Roche

### Résumé

Ce document a pour but de fournir un guide aux clients et collaborateurs Roche pour inactiver les micro-organismes et minimiser les risques d'infection que ce soit pour les modules, les accessoires ou l'intégralité des systèmes avant intervention ou après usage dans le laboratoire

### Précautions générales - Matériel minimum requis

Toujours porter des équipements de protection individuels appropriés durant la réalisation de la décontamination  
Les échantillons analysés peuvent contenir du matériel à risque biologique tels que bactéries ou virus

Suivre les règles suivantes :

- Porter une blouse et des gants
- Ne jamais manger, boire ou fumer pendant le travail dans l'environnement du laboratoire
- Laver vos mains après intervention
- Durant l'intervention, ne pas approcher ses mains et ses doigts de la bouche, du nez ou des yeux
- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution ( Javel diluée )
- Eau distillée
- 70% Ethanol

Remarque : Préparation de la solution de Javel (Hypochlorite de sodium dilué)

$$N = \frac{X - Y}{Y}$$

N = Volume d'eau requis

X = % de NaOCl dans la solution d'origine / Y = % de NaOCl désiré

Ex : Solution d'hypochlorite de Sodium fabricant à 5%, Solution désirée à 1%

=> 5%-1% = 4 volumes d'eau requis pour 1 volume de Javel

### Préconisations générales

Essuyer les surfaces externes des instruments ( capots, zones de chargement et de déchargement, de prélèvement, et toute zone à risque) avec une gaze ou une lingette imbibée de javel diluée.

Eliminer immédiatement la Javel en passant une lingette imbibée d'eau.

Essuyer ces mêmes surfaces avec une lingette imbibée d'Ethanol à 70%

Ne pas appliquer ces préconisations à proximité des parties optiques et électroniques

En cas de transport, s'assurer que les composants décontaminés sont secs avant emballage

### Préconisations spécifiques

Prendre connaissance des préconisations spécifiques propres à chaque instrument

Attester de la réalisation de la décontamination avant toute intervention

# Préconisations spécifiques de décontamination avant intervention *cobas 8100*

## Préambule ( obligations du laboratoire):

Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2007 ( J.O du 4 Aout 2007 concernant les mesures de prévention liées à l'exposition à des agents biologiques pathogènes ), le responsable de laboratoire doit identifier le niveau de risque lié à son activité (HIV, mycobactéries, prions...) et en informer les intervenants extérieurs au laboratoire.

Il doit communiquer aux intervenants extérieurs un document attestant de la décontamination ( instruments et dispositifs associés ) réalisée par le personnel du laboratoire avant l'intervention .

La déclaration de décontamination jointe à l'instrument doit inclure : Le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .

Pour aider les laboratoires à répondre à cette exigence, Roche met à disposition des préconisations générales et spécifiques à

### Matériel requis:

- 1.0% Solution d'Hypochlorite de Sodium solution ( Javel diluée )
- Eau distillée
- 70% Ethanol

n°	Actions	Fait	Commentaires
1	Nettoyer toutes les surfaces externes supérieures avec un chiffon imbibé de javel, ensuite avec un chiffon humecté d'eau, puis avec un chiffon imbibé d'éthanol à 70%.		
2	Ouvrir les capots de protection, et nettoyer les projections avec un chiffon imbibé d'eau avant de passer le chiffon imbibé de javel.		
3	Nettoyer l'intérieur des capots de protection et les zones de chargement et de déchargement des racks avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
4	Nettoyer les plateaux et les racks d'échantillons avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau. Ou les retirer de l'automate.		
5	IPB : Nettoyer les doigts de la pince avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
6	ACU : nettoyer les nacelles avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
7	AQM : Vider le conteneur de cônes usagés et mettre en place un sac propre		
8	AQM : Nettoyer les embouts des têtes de prélèvement avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
9	DSP : Vider le conteneur de bouchons usagés et mettre en place un sac propre		
10	OBS : Nettoyer les doigts de la pince avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
11	AOB : Nettoyer les doigts de la pince avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		
12	BRF/URF/RFX : Nettoyer les doigts des pinces avec un chiffon imbibé de javel, puis avec un chiffon humecté d'eau, et ensuite avec de l'éthanol.		

**A partir de ces préconisations, le laboratoire doit rédiger en fonction des risques propres à son établissement son protocole de décontamination incluant le nom du matériel et son numéro de série, le protocole utilisé, le nom du responsable de la décontamination. Cette déclaration doit être datée et signée .**